



# WARLUS - INFOS

## Sommaire

<i>Cérémonie du 8 Mai</i>	<i>P. 1</i>
<i>Conseil du 18 Mars</i>	<i>P. 1 à 3</i>
<i>Conseil du 15 Avril</i>	<i>P. 3 à 5</i>
<i>Végétation en limite</i>	<i>P. 5 et 6</i>
<i>Le lundi de Pâques</i>	<i>P. 6</i>
<i>Sortie Moto</i>	<i>P. 6</i>
<i>Marche commémorative</i>	<i>P. 7</i>
<i>Coupure d'électricité</i>	<i>P. 7</i>
<i>Passer à la fibre</i>	<i>P. 7</i>
<i>Franquillité voisinage</i>	<i>P. 7 et 8</i>
<i>Réfection d'une salle</i>	<i>P. 8 et 9</i>
<i>Enquête publique</i>	<i>P. 9</i>
<i>Vote par procuration</i>	<i>P. 9 et 10</i>
<i>A vos agendas</i>	<i>P. 10</i>

## CEREMONIE DU 8 MAI

Le Mercredi 8 Mai prochain aura lieu le 79<sup>ème</sup> anniversaire de la fin de la seconde Guerre Mondiale. A cette occasion, une gerbe sera déposée à la stèle des femmes déportées et au monument aux morts de notre commune.

**L'ensemble de la population est invité à cette cérémonie ce mercredi 8 Mai 2023 à 11 heures 30 devant la mairie.**

Nous espérons que les parents viennent avec leurs enfants pour préserver le devoir de mémoire parmi les jeunes générations. A l'issue de cette manifestation, un vin d'honneur sera servi à l'ensemble des participants.

**A cette occasion, les raquettes de ping-pong pour les familles qui se sont manifestées lors de la chasse aux œufs du lundi de Pâques leur seront remises.**



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 MARS 2024

**Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 18 Mars 2024. Nous vous présentons ci-dessous un résumé des sujets abordés :**

### **1 - Approbation du compte administratif 2023 et du compte de gestion.**

Une fiche récapitulative du compte administratif 2023 et un document détaillé recensant l'ensemble des recettes et dépenses de l'année écoulée ont été remis à chaque membre du Conseil Municipal.

**En fonctionnement**, le compte administratif fait apparaître un résultat reporté de l'exercice antérieur (2022) de 488 089,91€ moins la part affectée à l'investissement de 71 468,50 €

Les dépenses de fonctionnement en 2023 se sont élevées à 194 432,50 €

Les recettes de fonctionnement en 2023 à 308 508,91 €

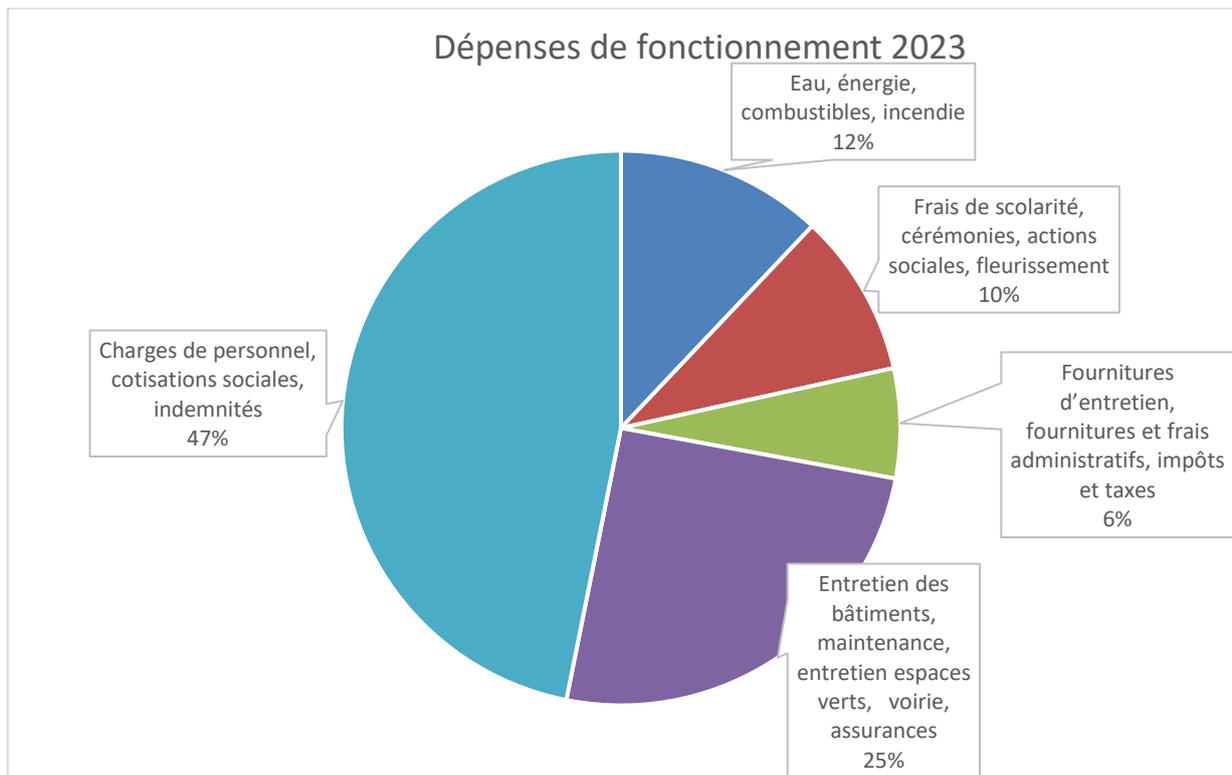
Soit un excédent de fonctionnement sur 2023 de 114 076,41 €

Résultat de clôture : 488 089,91 € + 114 076,41 € = 602 166,32 €

Il faut déduire la part affectée à l'investissement sur l'exercice 2023 qui est de 71 468,50 €

**Le résultat de clôture en fonctionnement sur l'exercice 2023 est donc un excédent de 602 166,32 € – 71 468,50 = 530 697,82 €.** Cet excédent de fonctionnement est à reporter sur le budget primitif 2024 à l'article 002.





**En investissement** figure un résultat de report en déficit de 2022 de 5 356,63 €.

Les opérations de l'exercice 2023 se montent à :

Dépenses d'investissement : 70 499,78 € + 5 356,63 € = 75 856,41 €

Recettes d'investissement : 136 595,22 €

**Le résultat de clôture en investissement de l'année 2023 est donc un excédent de 60 738,81 €**

**L'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2023 :**

194 432,50 € + 75 856,41 € = **270 288,91 €**

**L'ensemble des recettes de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2023 :**

Excédent reporté : 488 089,91 €

Part affectée à l'investissement : 71 468,50 €

Les opérations de l'exercice : 308 508,91 € + 136 595,22 € = 445 104,13 €

**Totaux : 488 089,91 € - 71 468,50 € + 445 104,13 € - 270 288,91 € = 591 436,63 € (excédent)**

**L'excédent de financement est de : 591 436,63 € - 530 697,82 € = 60 738,81 €**

Cet excédent total de financement de 60 738,81 € est à reporter au compte 001 excédent d'investissement au budget primitif 2024.

**La gestion des comptes pour l'exercice 2023 a été reconnue exacte et régulière, et approuvée à l'unanimité (8 votants, huit voix pour et zéro voix contre) par le Conseil Municipal qui a donc donné quitus à Madame le Maire sur le compte administratif 2023.**

## **2 - Achat d'une tondeuse**

Bien que l'entretien des surfaces importantes soit confié à une entreprise, l'employé communal ne dispose pas de tondeuse pour les petits travaux. Le devis fourni par une entreprise spécialisée pour une tondeuse de 47 cm avec un moteur à 4 temps a été accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### 3 - Matériel de l'école et livres

Malgré la distribution, à plusieurs reprises, de livres au profit des enfants, du matériel et des livres encombrant toujours l'école, fermée depuis 2018. C'est pourquoi, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de faire don du matériel scolaire aux centres aérés de la CCCA. **Pour les livres, il reste des manuels disponibles. Si des personnes sont intéressées, elles peuvent se rapprocher de la mairie.**

Par ailleurs, si vous avez connaissance d'une association qui serait intéressée par ces livres et manuels scolaires encore en stock, merci de nous en faire part.

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 AVRIL 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 15 Avril 2024. Nous vous présentons ci-dessous un résumé des sujets abordés :



### 1 - Vote du taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024

**L'an dernier, le taux du foncier bâti a été maintenu à 37,36 % et le non bâti à 46,96%.**

Compte tenu de la bonne santé financière de la commune, et aussi des travaux prévus, Madame le Maire a proposé de maintenir les mêmes taux pour 2024, sans augmentation à notre niveau.

Il est quand même précisé que chaque année, les bases locatives sont revalorisées dans la loi de finances votée par l'Assemblée nationale et que pour 2024, cette augmentation est de 3,9 %. Ainsi, même si nous n'augmentons pas les taux de prélèvement de la commune, les contribuables verront leurs taxes foncières légèrement augmenter en fin d'année.

**La taxe d'habitation** qui ne concerne plus que les résidences secondaires **est maintenue à 12,42 %**  
**Ces trois taux ont été votés à l'unanimité par le Conseil Municipal.**

### 2 - Vote du budget primitif 2024

Un tableau prévisionnel du budget primitif 2024, listant poste par poste les recettes et les dépenses tant en investissement qu'en fonctionnement a été remis à chaque participant.

L'examen des propositions par les membres du Conseil s'est effectué et Madame le Maire a commenté ces documents en apportant toutes les précisions souhaitées par les participants, chacun ayant la possibilité de poser des questions ou de faire des remarques sur la proposition de budget primitif.

#### Section Fonctionnement

**Total des Dépenses de Fonctionnement : 702 831,95 €**

**Total des Recettes de Fonctionnement : 827 828,82 €**

**Il est confirmé que la section Fonctionnement peut être votée en suréquilibre (R>D)**

L'entretien des bâtiments et espaces verts ainsi que les charges de personnel, y compris les diverses cotisations sociales, sont les postes les plus importants.

#### Section Investissement

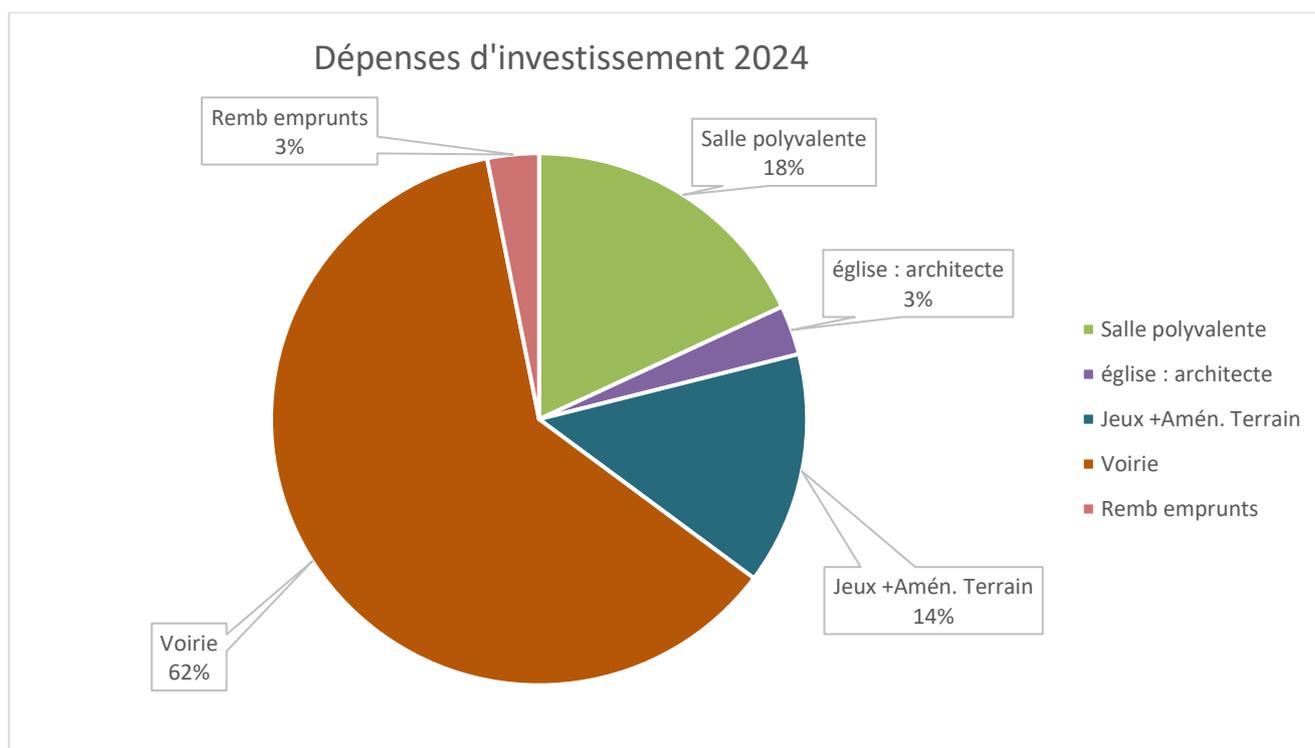
Les principales dépenses prévues sont les suivantes :

- Aménagements divers et installation d'un sas à l'entrée de la salle polyvalente Jean Lefranc, avec une structure en béton pour soutenir le sas et pose d'un carrelage de finition.
- Pour l'église, la demande de permis de construire devrait être déposée par l'architecte. Ce dernier préconise une toiture en ardoises alors que nous souhaitons une couverture en tuiles, à l'identique de

l'existant, moins onéreuse pour la commune. Ces divergences ont retardé le dossier et il est peu vraisemblable que les travaux puissent commencer en 2024.

- Le mobilier et les jeux sur la place ont été installés et facturés début 2024
- Travaux de voirie : Pour la RD 59 dans la traversée de Warlus (rues d'Arras et de Wanquetin), nous n'avons pas à ce jour de visibilité sur le démarrage du chantier, soumis à l'attribution des subventions MMU et FARDA. Jusqu'à présent, le Conseil Départemental se réunissait chaque année à la fin du mois de Mars pour décider de l'attribution des subventions. Mais cette année, cette commission a été repoussée à fin Mai. Dans ces conditions, nous avons provisionné 123 040,00 € sur ce poste. Pour le cas où les subventions seraient attribuées cette année et que les travaux pourraient être réalisés avant l'hiver, une Décision Modificative sera prise pour ajuster le budget nécessaire à cette opération.
- Remboursement d'emprunt

### La section investissement s'équilibre à 199 433,80 €



Après délibérations, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres a validé la proposition de budget primitif 2024.

### 3 – Présentation de l'analyse des offres pour les travaux de réaménagement de la RD 59 dans la traversée de Warlus

Un marché de travaux pour le réaménagement de voirie et de trottoirs rue d'Agnez, rue de Berneville, rue de Wanquetin et rue d'Arras a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée conformément aux dispositions légales en vigueur.

Cette consultation a été lancée le 05 février 2024 pour une remise des offres fixée au 18 mars 2024.

Les membres de la Commission d'appel d'offres et le Maître d'œuvre, PADE INGENIERIE, se sont réunis le 25 mars 2024 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Le Conseil municipal a été informé des entreprises ayant soumissionné et de leurs propositions conformes au cahier des charges. Il a pris connaissance des options techniques possibles et du coût de chacune d'elles, ainsi que de la suite qui sera donnée dès l'obtention des subventions. Le Conseil Municipal a donné pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération et de signer tous les documents relatifs à ces travaux.

## 4 – Vidéoprotection

Ce sujet a déjà été évoqué lors des deux précédentes réunions du Conseil Municipal. Il s'agissait cette fois de prendre une décision ferme.

La représentante de LEASE PROTECT FRANCE, qui a installé la vidéoprotection dans plusieurs communes voisines a été reçue ce lundi 15 Avril matin en mairie et nous a donné toutes les précisions techniques sur ce matériel, puis nous a le jour même fait parvenir un devis.

La proposition qui répond à notre demande prévoit :

- Deux caméras qui lisent les plaques d'immatriculation, avec un champ de vision restreint au croisement des routes départementales RD 59 et RD 62.
- Une caméra de surveillance d'environnement avec une vue plus large devant l'entrée de la salle polyvalente Jean Lefranc.

Les images sont conservées en mémoire pendant un mois et seront « écrasées » automatiquement à l'issue de ce délai. Le matériel de stockage et de visualisation doit être installé en mairie et sécurisé.

La société déposera en Préfecture le dossier de déclaration d'installation de caméras. En effet, l'utilisation de ce matériel est strictement réglementée par la loi. Les images ne seront consultées qu'en cas d'incident constaté ou signalé et sur réquisition de la gendarmerie ou de l'autorité judiciaire.

Des panneaux « sous vidéo protection » seront fournis et installés à chaque entrée du village. Nous comptons sur l'effet dissuasif de ce dispositif qui doit être reconnu comme un investissement pour la sécurité des habitants et non comme un moyen de surveillance de chaque habitation ou des allées et venues des passants.

Toutes les explications techniques sur le matériel, les points d'implantation et les modalités du contrat ayant été données, **l'installation du matériel et le devis ont été acceptés par le Conseil Municipal à raison de huit voix pour et deux voix contre.** L'installation devrait être réalisée avant la période des vacances estivales.

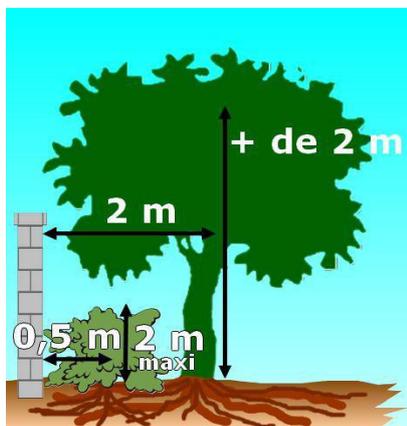


## 5 - Divers

- **Panneau de signalisation scellé :**

Le panneau de signalisation d'une place de stationnement réservée aux GIG et GIC à l'entrée du Petit Clos est scellé et devient dangereux, notamment pour les enfants. Un scellement en béton sera réalisé prochainement pour le stabiliser.

## LES ARBRES ET LES HAIES EN BORDURE DE PROPRIETE



Il est rappelé que la distance minimale à respecter par rapport au terrain voisin varie selon la hauteur de votre plantation, dans les conditions définies par les articles 671 et 672 du Code Civil :

- Lorsque la hauteur de la plantation est inférieure ou égale à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 0,5 mètre.
- Lorsque la hauteur de la plantation est supérieure à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 2 mètres.

- Enfin, selon l'article 673 du Code Civil, celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper. La coupe relève de la responsabilité du propriétaire du terrain sur lequel sont implantés les arbres dont les branches débordent sur la propriété voisine.
- **La taille des branches** doit se faire au moins à l'aplomb de la limite séparative des deux propriétés.

## RETOUR SUR LE LUNDI DE PÂQUES



Pour ce lundi de Pâques 1er Avril, la municipalité avait respecté la tradition en organisant une chasse aux oeufs devant la mairie et sur la place du village. Incertaine, la météo s'est améliorée et a permis la tenue de cette manifestation à l'extérieur, sous les rayons d'un soleil inattendu, quelques chocolats ayant même fondu !

Répartis en deux groupes pour ne pas pénaliser les plus petits, les enfants se sont mis à la recherche des friandises

qui avaient été cachées peu avant par les élus. Chacun a pu profiter des oeufs en chocolat trouvés, ainsi que d'une friandise en chocolat de belle taille. Les enfants, aidés de leurs parents ont pu choisir également des livres parmi ceux qui leur étaient proposés.

Une fois la chasse terminée et la remise des sujets en chocolat et des livres effectuée, les parents accompagnateurs et les enfants ont pu profiter d'une collation toute simple mais tellement conviviale !

La présence de nombreux parents et la satisfaction non feinte des enfants ont été appréciées par le Conseil Municipal et perçues comme un encouragement à ce genre d'animation pour notre village.

Un grand merci à tous les présents pour l'intérêt que vous avez porté à cette manifestation du lundi de Pâques.



## SORTIE MOTO

Le Moto Club des Eperviers de l'Artois, de Maroeuil, organise une balade moto **le dimanche 28 Avril 2024**. Cette balade, dont le départ est donné à Maroeuil à **9 heures** pour un retour à **12 heures 30**, traversera notre commune. Le moto club s'est engagé à encadrer ce passage dans notre village, tout en respectant le code de la route, et à sécuriser cette manifestation.

## MARCHE COMMEMORATIVE



L'association de reconstitution historique CEFEO de Beaurains organise le **dimanche 19 Mai 2024**, une marche commémorative privée portant sur la bataille d'Arras qui a eu lieu en Mai 1940.

Le parcours de cette marche **d'une dizaine de participants portant uniformes et équipements de soldats français et britanniques de l'époque** comprend un passage par notre commune. Les participants partiront de Duisans pour arriver au **cimetière de Warlus vers 11 heures**, où ils s'arrêteront pour une minute de silence devant la tombe du soldat R. COWE, appartenant à la *Durham Light Infantry* (Régiment d'Infanterie légère de Durham), tombé à 21 ans le 21 Mai 1940. Ils repartiront ensuite vers Berneville par le chemin et la rue de St Omer. Un hommage est également prévu au cimetière de Berneville sur la tombe de soldats britanniques.

Les personnes qui souhaitent encourager cette manifestation et y participer, pourront attendre les participants à cette **marche à partir de 11 heures au cimetière de Warlus ce dimanche 19**, pour se joindre à cet hommage.

## COUPURE D'ELECTRICITE



ENEDIS nous informe qu'une coupure de courant pour travaux sur le réseau est **programmée le jeudi 2 Mai entre 9 heures 30 et 12 heures**. La coupure effective ne devrait durer qu'une heure environ.

## TELEPHONE FIXE

### Ma Ligne Cuivre devient Ma Ligne Fibre

Un vol de câbles de cuivre a privé certains habitants de notre commune de leur ligne téléphonique pour une durée assez importante. Suite à cet incident, Orange réseau conseille une migration à la Fibre Optique auprès des différents opérateurs commerciaux. Cette proposition est une solution à la fois pérenne mais qui peut être déployée en une dizaine de jours alors que la réparation du cuivre prendra plusieurs semaines. A ce titre, il est possible, pour les personnes n'ayant besoin que du téléphone et donc sans internet ni TV, de s'abonner au service « Voix Only sur Fibre » qui permet de ne bénéficier que de la voix sur le réseau Fibre. L'abonnement a dans ce cas pratiquement le même coût que pour la ligne « cuivre ». Une offre sociale « Coup de Pouce » est aussi pratiquée par l'opérateur historique pour internet, TV et téléphone fixe.

Si vous ne souhaitez pas souscrire dans l'immédiat à un contrat fibre, des solutions de SAV existent pour les clients coupés (prêt smartphone, Air Box, Clé 4/5g) ; pour cela il suffit de contacter le service client de votre opérateur commercial (3900 pour Orange ou se rendre en boutique).



## TRANQUILLITE DU VOISINAGE

Des habitants de notre village semblent méconnaître une règle, en vigueur dans la majorité des communes, visant à éviter le bruit à certains horaires, notamment le dimanche. L'article R 1334-31 du code de la santé publique stipule : « **Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé** »

Pour le respect de chacun, il est préconisé de réaliser tous les travaux nécessitant l'utilisation d'outils tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, taille-haies, tronçonneuses, scies circulaires, perceuses, raboteuses ou tous dispositifs bruyants, dans des créneaux horaires **ne dépassant pas 19 heures en semaine**.

**Le dimanche et les jours fériés, il conviendra d'effectuer ces travaux uniquement dans la tranche horaire de 10 heures à 12 heures.**

Un arrêté municipal a déjà été pris en ce sens le 9 Juillet 2020 et transmis à la gendarmerie en vue de faire respecter son application. Si **pour des raisons très exceptionnelles**, ces dispositions ne peuvent être respectées, il est préférable d'en avertir préalablement les voisins.



Sont considérés comme bruits de voisinage liés au comportement, et ne nécessitant pas de mesures acoustiques les bruits pouvant provenir notamment :

- Des outils de bricolage, de jardinage et engins ou matériel de travaux
- Des animaux domestiques
- Des appareils domestiques électroménagers
- Des appareils de diffusion du son et de la musique
- Des instruments de musique
- Des dispositifs d'effarouchement
- Des jeux bruyants et des cris intempestifs

## REFECTION D'UNE SALLE DE CLASSE



**AVANT**



Pendant la période de pluies, l'employé communal a entrepris la réfection d'une des salles de classe, utilisée occasionnellement par les associations de Warlus (Warlus Loisirs Animation et Brouillon de Culture).

Cette salle a donc été poncée et repeinte pour le confort des utilisateurs. Nous saluons le travail de l'employé qui a redonné un coup de jeune à ce local qui pourra encore être très utile.



**APRES**

## **ENQUETE PUBLIQUE**

Une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'un élevage piscicole situé sur le territoire de la commune d'Etrun, présentée par la société SCEA PISCICULTURE d'ETRUN, est ouverte par la Préfecture.

Une version numérique du dossier est déposée en mairie de notre commune, où toute personne intéressée pourra le consulter aux jours et heures d'ouverture de celle-ci au public.

Afin de recevoir les observations que peut susciter cette exploitation, Madame Katja ERDMANN, Commissaire-enquêtrice, sera présente en mairie d'ETRUN, siège de l'enquête) :

- Lundi 13 mai 2024 de 9 heures 15 à 13 heures
- Jeudi 23 mai 2024 de 14 heures à 18 heures
- Jeudi 30 mai 2024 de 14 heures à 18 heures

Les observations et propositions du public pourront également être formulées **du lundi 13 mai au jeudi 30 mai inclus** à l'adresse suivante : <http://www.pas-de-calais.gouv.fr-publications-consultation> du public-enquête publique-ICPE AUTORISATION-SCEA PISCICULTURE-ETRUN-**Déposer une observation**

## **ELECTION EUROPEENNE DU 9 JUIN 2024**



Le vote par procuration permet à un électeur (**le mandant**) de confier l'expression de son vote à un autre électeur (**le mandataire**). Le mandant donne procuration au mandataire. Le jour du scrutin, le mandataire vote à la place du mandant dans le bureau de vote de ce dernier.

Établir une procuration est une démarche gratuite. Depuis le 17 juin 2020, le vote par procuration est une modalité de vote ouverte à tous les électeurs sans condition. Il n'est donc

plus nécessaire de justifier le motif pour lequel il leur est impossible de participer au scrutin.

**Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2022, il n'est plus nécessaire que le mandataire soit inscrit sur la liste électorale dans la même commune que le mandant.** Les électeurs peuvent disposer d'un maximum de deux procurations dont **une seule établie en France.**

## Comment peut-on établir une procuration ?

Depuis le 6 avril 2021, la demande de procuration peut être formulée de deux manières différentes :

- Via la télé-procédure Maprocuration : le mandant peut effectuer sa demande de procuration en ligne sur le site [maprocuration.gouv.fr](https://maprocuration.gouv.fr)  
Pour permettre le contrôle automatisé des procurations dans le REU (Répertoire Electoral Unique), le **numéro national d'électeur** du mandant et celui de son mandataire sont demandés.  
Cette télé-procédure est accessible aux électeurs inscrits sur la liste électorale communale et sur la liste électorale consulaire.
- Via un formulaire CERFA de demande de vote par procuration. Ce formulaire peut être soit téléchargé et imprimé, soit fourni et renseigné au guichet de l'autorité habilitée. Le formulaire CERFA 14952\*03 téléchargeable est disponible en ligne.\_

**Pour les élections européennes uniquement**, l'électeur peut désormais bénéficier de la dématérialisation complète des procurations sous certaines conditions. L'exemption de comparution devant une autorité habilitée à valider la procuration est ouverte aux titulaires d'une identité numérique certifiée permettant d'attester de l'identité de l'électeur de manière sécurisée : <https://france-identite.gouv.fr/identite-numerique-certifiee>

L'**identité numérique certifiée** est portée par l'application « France Identité » et son activation **n'est ouverte qu'aux détenteurs d'une carte d'identité nouveau format (CNIe)**. Ses modalités de mise en œuvre sont détaillées sur le site de France Identité (lien ci-dessus).

**Hormis cette exception, le mandant doit dans tous les autres cas se présenter personnellement devant une autorité habilitée et être muni :**

- d'un justificatif d'identité admis pour pouvoir voter (par exemple : passeport, carte nationale d'identité, permis de conduire) ;
- soit d'un formulaire CERFA papier de vote par procuration, soit de sa référence d'enregistrement à six chiffres et lettres s'il a effectué sa demande via la télé-procédure Maprocuration.

**Pour notre commune, c'est la gendarmerie de BEAUMETZ-LES-LOGES qui est compétente**

**RAPPEL** : Date limite d'inscription en ligne : **1<sup>er</sup> Mai 2024 à minuit.**

**Il est vivement conseillé aux électeurs qui souhaitent donner une procuration de ne pas attendre les derniers jours précédant la date du scrutin, de façon à éviter que leur demande ne soit pas prise en compte.**

**Par ailleurs, nous sommes à la recherche de quelques électeurs inscrits à Warlus pour tenir le bureau de vote avec les membres du Conseil Municipal. Merci de contacter la mairie par mail ou par téléphone.**

## A NOTER SUR VOS AGENDAS

**Le dimanche 5 Mai à partir de 8 h 30** devant la mairie : Parcours du cœur.

**Le mercredi 8 Mai à 11 heures 30** : Commémoration de la victoire de 1945 devant la mairie.

**Le dimanche 19 Mai à 11 h 00** : Moment de recueillement (Tombe du soldat COWE) au cimetière

**Le vendredi 24 Mai en soirée** : Assemblée Générale de WLA salle polyvalente Jean Lefranc

**Le vendredi 31 Mai en soirée** : Fête des voisins devant la mairie.

**Le vendredi 30 Août et le samedi 31 Août à 21 heures** au château de Warlus : Deux séances d'un spectacle présenté par Brouillon de Culture à l'occasion de la libération, basé sur des faits réels qui se sont déroulés à Warlus (occupation du château et faits historiques).

**Les samedi 14 et dimanche 15 Septembre** : Brocante et ducasse de Warlus. La brocante aura lieu le dimanche 15 Septembre au matin.